



ACTUALITE Négociations

Nous contacter : UNSA@reunica.com

Notre MUTUELLE : Un bilan

De bons résultats mais une augmentation nécessaire des cotisations liée entre autre

- A la hausse du plafond SS (+1.4%)
- A la dérive des frais de santé (+1.6%)
- A la gratuité obligatoire de 12 mois applicable au 01/06/2014 pour les ex salariés demandeurs d'emplois (+2%) (nouvelle disposition de la loi de sécurisation de l'emploi du 14/06/2013)

1. Cotisations (part patronale et salariale) :

Au total 5% de hausse pour les actifs et 3 % pour les retraités **au 1^{er} janvier 2014**. Soit en fonction des cotisations « isolées » ou « famille », du revenu annuel de chacun et de la répartition employeur/salarié, on détermine une hausse mensuelle de **moins de 1 euro pour les actifs**.

2. Des aménagements de garanties :

- Médecine douce : 6 séances/ an (au lieu de 4)
- Prise en charge de 2 nouveaux actes, la fasciathérapie et la microkinésithérapie.
- Verres enfant <18 ans plafonné à 10% PMSS au lieu de 15% PMSS.
- Monture enfants <18 ans, délai de remboursement ramené à 1 an (au lieu du délai de 2 ans)
- Suppression de la restriction d'âge sur l'orthodontie non prise en charge SS.

Un nouveau tableau de remboursement sera communiqué au personnel après la signature de l'avenant au contrat actuel.

Grace aux efforts de TOUS, nous constatons une bonne maitrise de nos frais de santé

Contrat inter-génération : L'UNSA, seul syndicat à ne pas signer !

De belles ambitions à la base alliant le maintien dans l'emploi des seniors avec une reconnaissance des actions de parrainage et tutorat, et l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

Même si on constate un effort fait par l'employeur pour développer les contrats en alternance et les stages, notre objectif principal, LE RECRUTEMENT, est quasi inexistant !

Comment peut-on favoriser la coopération intergénérationnelle, sans embauche ?

Ecrire de belles paroles qui ne veulent rien dire au quotidien, ce n'est pas notre conception d'une avancée sociale !